



Janvier 2022

Le mot du maire

Madame, Monsieur, chers habitants,

Nous tournons la page de 2021, alors que la crise sanitaire continue de perturber notre quotidien et de faire régner un voile d'inquiétude dans le monde entier. Qui aurait imaginé que la crise sanitaire prenne à ce point le pas sur notre vie sociale, économique et associative depuis bientôt deux ans? Que ces éternelles restrictions, qui vont et qui viennent, qui rythment nos semaines et nos mois, nous priveraient de libertés qu'on croyait acquises pour toujours ?

Je voudrais donc avoir une pensée particulière pour toutes ces personnes qui souffrent encore un peu plus de la solitude liée à cette distanciation physique qui s'est transformée en une distanciation sociale et affective. Ma pensée va aussi aux jeunes qui peuvent avoir légitimement l'impression qu'on leur « vole » leur jeunesse. Je n'oublie pas les habitants de la commune qui ont été touchés par le virus. Depuis un mois les contaminations sont en forte augmentation, à ma connaissance, avec des conséquences pas trop graves mais il faut rester prudent.

Le respect des gestes barrières et des mesures prescrites (isolement et vaccination) sont le meilleur garant de la sécurité de chacun, même si cela peut paraître contraignant par moments. Je remercie la population qui dans une large majorité respecte toutes les préconisations dans un esprit citoyen. Continuez à prendre soin de vous, préservez votre santé et celle des autres est indispensable. Gardez espoir en nos scientifiques qui dans le passé ont toujours su relever les défis face à des épidémies toutes aussi dangereuses. Ayons confiance en l'avenir, la science finira bien par éradiquer ce fléau qui bouleverse nos vies.

Toutes ces contraintes ne nous ont pas empêché de poursuivre notre programme de travaux. La construction de l'école et du périscolaire se terminent. Les enseignants et les élèves prendront possession de l'école le 21 février après les vacances d'hiver. Quant au périscolaire il accueillera les premiers enfants durant la 2^{ème} semaine des vacances du 14 au 18 février. Restera à engazonner et clôturer le terrain à l'arrière du bâtiment.

En parallèle le chantier de la rue de l'école ne se déroule pas comme nous l'avions prévu. En cause le marché du renforcement du réseau d'assainissement qui n'a pas été attribué à temps par le Syndicat des Eaux et d'Assainissement. Cela a entraîné un retard de plus de deux mois. Néanmoins, pour que l'école ouvre dans de bonnes conditions, l'entreprise a fait le nécessaire pour poser l'enrobé jusqu'à l'accès de l'école avant la période de gel. Les travaux ont repris en janvier et la pose des enrobés pour le reste de la voirie se fera dès que la météo le permettra. La pose de dix-sept candélabres et la sécurisation du pont complèteront cet investissement de 300 000 euros. Une nouvelle fois nous nous excusons auprès des riverains pour les déboires causés par ce chantier.

Depuis le 19 novembre la fibre, tant attendue par beaucoup d'entre vous, est déployée sur notre commune. A notre connaissance cette attente se concrétise aujourd'hui par la réalisation de branchements en grand nombre. Se connecter au réseau fibre n'est certes pas une obligation, néanmoins, je me permets de vous rappeler que le réseau câblé SFR (anciennement Numéricable) cessera d'être fonctionnel au 1^{er} avril 2022. Pour ceux et celles qui ont encore des interrogations sur ce sujet veuillez-vous référer au Flash Infos « Spécial Fibre » du mois d'octobre ou nous contacter à la mairie.

Malgré une vie associative pratiquement absente depuis deux ans, la commune a continué à subventionner les associations. Par ce biais nous tenons à remercier les membres des différents comités pour avoir proposé l'une ou l'autre activité au cours de l'année malgré une réglementation contraignante. Nous espérons et comptons sur eux pour retrouver une reprise de la vie associative au plus vite. Dans le même registre nous remercions les personnes qui pendant des semaines, malgré la pandémie, ont confectionné de nouveaux décors pour embellir le village. Et aux dires de nombreuses personnes, le village était joliment décoré pour les fêtes de fin d'année.

La commune, quant à elle, après avoir organisé la cérémonie du 11 novembre dans de bonnes conditions, a dû renoncer, avec grands regrets, à la fête de Noël des aînés et à la cérémonie des vœux. Grâce à l'implication des conseillers municipaux, nous avons opté pour la livraison d'un repas de fête aux personnes âgées. Nous remercions chaleureusement Roland et Annick Clauss, pour leur talent et leur dévouement.

Pour conclure, je voudrais remercier les enseignantes et leurs assistantes qui, depuis des mois, accueillent nos enfants dans des conditions sanitaires difficiles dans le but d'assurer la continuité de leur scolarité. Renouveler mes remerciements à Claude et Suzy, mes deux adjoints, qui sont à mes côtés pour me seconder dans des tâches quasi quotidiennes. Remercier les conseillers municipaux qui ont montré une grande disponibilité tout au long de cette 2^{ème} année de crise sanitaire. Remercier Maeva pour sa précieuse collaboration, et Anthony pour son assiduité aux tâches journalières.

Permettez-moi de vous souhaiter au nom de tous les conseillers municipaux, du personnel communal, et en y associant mon épouse, une année plus sereine avec réussite, bonheur, joie et santé.

Esch vensch ejsch alles güete fer's Johr 2022

Votre maire, Jean-Jacques RUCH





LA MAIRIE COMMUNIQUE

Rappel des principales décisions prises par le

Conseil Municipal en 2021

(il est à noter que l'intégralité des PV de réunion est affichée à la mairie et à l'école après chaque conseil)

La population totale notifiée au 1^{er} janvier 2022 par l'INSEE fait état de **986 habitants. (+ 56)**

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux résidents.

En séance du 22 février et du 29 mars 2021

Budget communal : Le 22 février 2021, le Conseil Municipal a validé le compte administratif 2020. La section de fonctionnement affiche un excédent de clôture de 424 651,05 €. La section d'investissement se solde par un déficit de 30 351,35 € pour lequel une affectation en réserve de 17 473,35 € a été approuvée. Un résultat de 407 177,70 € a été affecté à la section de fonctionnement du budget primitif 2021. Celui-ci a été entériné le 29 mars 2021, avec un équilibre de 883 786,65 € pour la section de fonctionnement, et de 654 100,68 € pour l'investissement.

Fiscalité locale : Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est maintenu à 45,69%. Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties, le taux communal a dû être modulé pour tenir compte de la contrepartie prévue par l'Etat, suite à la suppression de la taxe d'habitation. Depuis le début d'année 2021, et jusqu'à sa suppression totale, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes. En contrepartie, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du département (taux de 13,17%) a été transféré aux communes. Le taux de référence 2021 est donc calculé comme suit : 12,45 % (taux communal 2020) + 13,17% (taux départemental) = 25,62 %. Cette nouvelle répartition en faveur des Communes est sans incidence pour les redevables.



Transactions foncières : Le Conseil Municipal a validé la vente d'une parcelle de 14 m², située rue des Sarments, à un particulier pour lui faciliter l'aménagement de sa résidence principale.

Une convention a également été conclue avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour acquérir un terrain de 6,33 ares rue de l'école. Cela permet, dans un premier temps, d'agrandir le terrain de jeu des enfants qui fréquentent l'école maternelle.

Ce terrain servira aussi de réserve foncière pour un futur agrandissement des infrastructures scolaires ou périscolaires si le besoin s'avère nécessaire.

En séance du 11 mai et du 28 juin 2021

Organisation de la mobilité : Sur proposition du Président de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland, le Conseil Municipal a validé le transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à l'intercommunalité. Celle-ci devra dorénavant proposer un schéma de la mobilité, afin de sortir de la dépendance automobile, accélérer la croissance des nouvelles mobilités, et amorcer la transition écologique. Le schéma des pistes cyclables contribue à ces objectifs.

Marchés publics : Le marché d'aménagement de la rue de l'Ecole a été attribué, pour le lot 1 « voirie » à la société SOTRAVEST, au prix de 175 160 € HT, et pour le lot 2 « réseaux secs et éclairage public » à la société SOBECA au prix de 96 995 € HT.

Avis sur l'installation d'une unité de désamiantage : Le conseil municipal a examiné le projet d'aménager une unité de désamiantage sur le site de Lingenheld à Oberschaeffolsheim. Ce dossier bénéficie d'une autorisation d'installation classée pour la protection de l'environnement. Vu les mesures mises en place pour limiter l'impact sur l'environnement, un avis favorable a été rendu.

En séance du 28 juin et du 13 septembre 2021

Marchés publics : La convention avec la Région Grand Est pour la mise à disposition de la plateforme en ligne gratuite « Alsace Marchés Publics » a été reconduite. Pour les collectivités, cet espace d'échange permet de publier en ligne les annonces légales de marchés publics et de télécharger les différentes offres. Pour les entreprises, elle permet de télécharger directement les dossiers de consultation et l'ensemble des pièces techniques. Cela permet un gain de temps dans le traitement administratif et surtout une diminution significative des quantités de papier.

Encaissement des recettes de la salle communales : Sur les recommandations de la Trésorerie de Saverne, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir le paiement par carte bancaire aux usagers de la salle communale. Afin de régler le montant de la location, les usagers pourront dorénavant payer par carte bancaire via la plateforme de paiement en ligne « Payfip » du Trésor Public.



Bureau de poste : Le Conseil municipal a validé la convention proposée par la Commune d'Ittenheim pour la participation aux frais de fonctionnement du bureau de poste déployé en mairie d'Ittenheim depuis le mois de septembre 2020. La participation annuelle se fait sur la base de 25 heures, et au prorata des habitants. Les frais de fonctionnement liés à l'exploitation du bâtiment sont pris en charge par la Commune d'Ittenheim.

En séance du 08 novembre et du 13 décembre 2021

Diagnostic sanitaire de 3 arbres : Alerté par les riverains sur l'état sanitaire préoccupant de trois arbres le long de la rue Principale et aux abords du rond-point, le Maire a proposé au conseil municipal la réalisation d'un diagnostic sanitaire. Par mesure de sécurité, l'abattage de l'arbre situé au niveau du rond-point sur la route des Romains, a été préconisé. Les nombreux champignons qui ont envahi le tronc présentent une menace pour son ancrage. Les deux autres arbres concernés par ce diagnostic, respectivement situés le long de la rue Principale, devant le numéro 43, et à l'approche du rond-point, devront faire l'objet d'une étroite surveillance, après une taille sanitaire adaptée.

Dénomination de rue : Considérant le projet de lotissement validé par le permis d'aménager délivré à la société Néo Habitat en date du 12 février 2021, et la rue qui sera destinée à desservir les différents lots, les conseillers municipaux ont validé la dénomination « rue du Lavoir » pour conserver l'analogie historique de ce site.

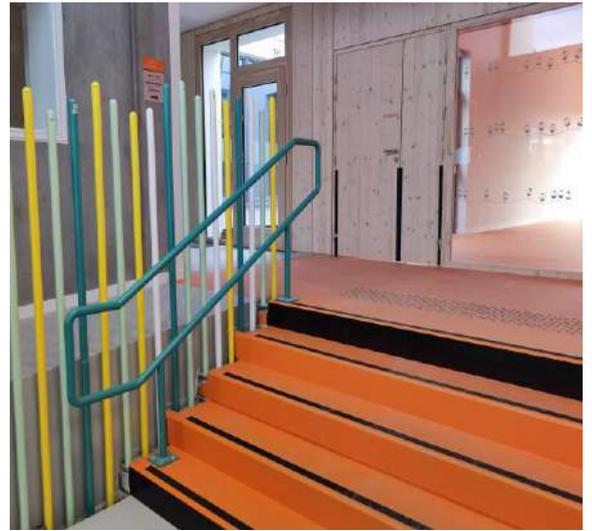
ZFE à l'Eurométropole de Strasbourg : Le Conseil Municipal a donné un avis favorable avec réserves, sur le projet de mise en place d'une zone de faible émissions visant à limiter la circulation des véhicules les plus polluants dans le périmètre de l'eurométropole de Strasbourg. Selon un calendrier établi, les véhicules en fonction du Crit'Air ne pourront plus circuler, sauf dérogation, dans la zone ZFE. Ces mesures sont entrées en vigueur au 01/01/2022. Les réserves suivantes ont été formulées :

- L'interdiction de circulation à destination des véhicules Crit'Air 2 en janvier 2028 dépasse les exigences fixées par la loi,
- L'offre de transports en commun existante doit être développée, avec des connexions à l'entrée de l'eurométropole. Le transport à la demande et les aires de covoiturage sont également à développer.
- Etendre le réseau des pistes cyclables qui relie notre territoire à l'EMS,
- Surveiller la qualité de l'air, pas seulement sur la M35 mais aussi aux abords du Contournement Ouest de Strasbourg,
- La problématique des ménages les moins aisés de notre territoire qui ne bénéficient pas des aides de l'Eurométropole pour moderniser leurs véhicules, et pourraient être pénalisés pour rejoindre leur lieu de travail, ou avoir accès aux commerces de première nécessité.





Principaux travaux réalisés en 2021



Achèvement de l'école maternelle et du périscolaire.



Aménagement de la voirie, de l'éclairage public et mise en souterrain des réseaux secs dans la rue de l'école.



Implantation de bancs sur la piste cyclable vers Furdenheim.

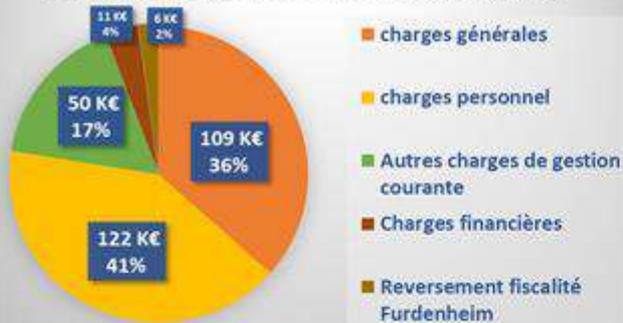


Plantation de bandes paysagères sur géotextile afin de limiter la prolifération des mauvaises herbes au cimetière.



Finances communales : Quelques chiffres clé ...

Dépenses de fonctionnement 2021 : 299 K€



Recettes de fonctionnement 2021 : 440 K€



**Excédent de Fonctionnement : 142 K€
qui sera affecté aux investissements**

Dépenses d'investissement 2021 : 253 K€



Recettes d'investissement 2021 : 65 K€



Besoin net d'Investissement : -188 K€

Investissements réalisés en 2021 :

- Subvention d'équipement pour le nouveau groupe scolaire : 90 K€
- Réaménagement voirie rue de l'école :
 - o Travaux enfouissement des réseaux d'électrification: 85 K€
 - o Travaux voirie : 9 K€
 - o Acquisition terrain pour alignement : 2 K€
- Travaux logements-Ecole : 39 K€
- Divers outillages : 9 K€

Report 2020 :

Excédent de Fonctionnement : 407 k€
Déficit d'Investissement : -30 k€

Zoom sur les investissements à venir :

- Fin des travaux du Nouveau groupe scolaire
- Fin des travaux d'aménagement de la rue de l'Ecole
- Aménagement des espaces verts de la nouvelle école
- Aménagement voirie Lotissement « Carai »

SIVOM Ackerland

Furdenheim - Hurtigheim - Quatzenheim

Ecoles et PÉriscolaires

Le projet de construction de deux écoles initié par le SIVOM Ackerland en 2017 arrive à son terme. L'école élémentaire de Furdenheim avec 7 classes est opérationnelle depuis septembre 2020, l'école maternelle de Hurtigheim avec 5 classes le sera après les vacances de février de cette année.



Cet ambitieux programme à plus de 5 millions d'euros (voir détails ci-dessous) a pu être lancé grâce à la précieuse coopération de la **Communauté de Communes du Kochersberg Ackerland**. Elle a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour le compte du SIVOM. Elle a aussi complété le projet avec la construction de deux structures périscolaires à 3, 5 millions d'euros (voir détails ci-dessous).



Coûts des 2 écoles Furdenheim - Hurtigheim

	<i>Furdenheim</i>	<i>Hurtigheim</i>	<i>Total</i>
<i>Montant des travaux TTC</i>	<i>2 856 497 €</i>	<i>2 361 784 €</i>	<i>5 218 281 €</i>
<i>Dotation d'équipement des territoires (DETR)</i>	<i>564 400 €</i>	<i>290 317 €</i>	<i>756 300 €</i>
<i>Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)</i>	<i>189 104 €</i>	<i>145 317 €</i>	<i>334 421 €</i>
<i>Subvention départemental</i>	<i>395 154 €</i>	<i>324 123 €</i>	<i>719 277 €</i>
<i>Total subventions</i>	<i>1 148 658 €</i>	<i>614 440 €</i>	<i>1 809 998 €</i>
<i>Reste à charge pour le Sivom (subvention et TVA déduites)</i>			<i>2 547 912 €</i>

Coûts des 2 structures périscolaires :

	<i>Furdenheim</i>	<i>Hurtigheim</i>	<i>Total</i>
<i>Montant des travaux TTC</i>	1 924 234 €	1 581 807 €	3 506 041 €
<i>Dotation d'équipement des territoires (DETR)</i>	285.376 €	290 317 €	575 693 €
<i>Subvention départemental</i>	159 306 €	131 516 €	290 822 €
<i>Subvention Caisse d'Allocations Familiales (CAF)</i>	259 493 €	120 000 €	379 493 €
<i>Total subventions</i>	704 175 €	541 833 €	1 246 008 €
<i>Reste à charge pour la Com/Com (subvention et TVA déduites)</i>			2 260 033 €

Deux ouvertures de classes en deux ans

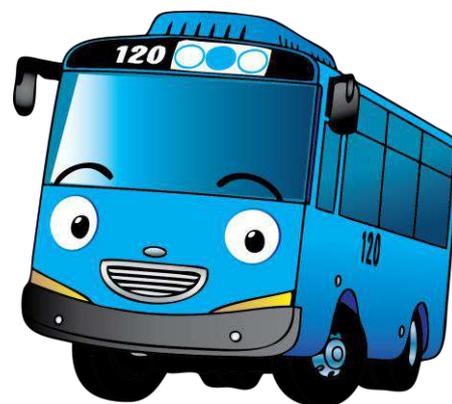
En très forte augmentation de population ces dernières années notre Regroupement Pédagogique Intercommunal accueille 295 élèves cette année. Avec pour conséquence, l'ouverture de deux classes supplémentaires, l'une à la rentrée 2020 et une 2ème en septembre 2021. Cela nous fait



12 classes avec un effectif moyen de 25 élèves par classe. Il n'y a plus que 2 classes à double niveau en élémentaire. Si on rajoute la fonctionnalité et l'environnement des nouveaux bâtiments, toutes les conditions sont réunies pour permettre à nos enfants de s'épanouir pleinement durant leur scolarité. Les enseignantes, quant à elles, trouveront des conditions de travail optimales pour transmettre leur savoir.

Transport scolaire

L'ouverture de l'école à Hurtigheim entraîne la fermeture de l'école élémentaire « mairie » et de l'école maternelle à Furdenheim avec un impact sur le transport scolaire. Dorénavant il n'y aura plus qu'un arrêt par village, à l'école de Furdenheim et de Hurtigheim et à la mairie de Quatzenheim. Cela raccourcira le parcours d'autant plus que le bus ne passera plus par Ittenheim. Là aussi les bénéficiaires sont nos enfants et les ATSEMs qui les accompagnent. Le temps des différents trajets journaliers est diminué de 20%, 2 h 40 contre 3 h 25 à ce jour.



Vous êtes régulièrement informé des actions que mène la Communauté de Communes à travers le « Cocoriko » qui paraît trimestriellement. Néanmoins il nous paraît utile de faire quelques rappels concernant le traitement des déchets.

Chaque famille qui emménage dans notre commune doit se faire inscrire au Trèfle à Truchtersheim. Elle sera alors dotée :

- d'une poubelle grise 120 l (ordures ménagères). Il est possible d'être doté d'une 2^{ème} poubelle qui sera facturée au même prix que la 1^{ère}.
- d'une poubelle avec couvercle jaune (papier, carton, bouteilles plastique et canettes)
- d'un badge donnant accès aux 2 déchetteries situées à Dossenheim et à Pfulgriesheim.

Logement neuf 1^{ère} dotation : les poubelles et le badge sont à récupérer au Trèfle à Truchtersheim. En cas de difficultés notamment au niveau du transport des poubelles vous pouvez prendre contact avec la mairie.

Logement existant (changement de locataire) : au moment de l'inscription au Trèfle, il faudra préciser le numéro de la poubelle grise (la jaune n'est pas numérotée) dont le logement est doté. La puce sera alors activée à distance pour permettre au camion de la vider. Tant que cette opération ne sera pas faite, le camion ne reconnaîtra pas la poubelle et la laissera sur place.

Nous rappelons qu'il est dans l'intérêt des **familles qui déménagent** de prendre contact avec les services de la Communauté de Communes au Trèfle pour arrêter la facturation du service.



Fréquence du Ramassage des déchets,

En 2022, le calendrier de ramassage s'établit comme suit :

- le camion de ramassage pour les ordures ménagères (poubelle grise) **passera tous les mardis** (sauf jour férié).
- le camion de ramassage pour les papiers, cartons, matière plastique et canettes (couvercle jaune) passera le **mercredi les semaines impaires** (sauf jour férié).

Un calendrier de collecte pour toute l'année 2022 vous a été distribué. Nous en tenons aussi à votre disposition à la mairie.

La facturation est semestrielle :

- La part fixe (abonnement au service) est de 70 €, (50 € pour une personne vivant seule) pour une poubelle de 120 litres pour 8 levées. Chaque levée supplémentaire est facturée à 1,50 €. Les 10 premiers kilos collectés durant le semestre sont compris dans la part fixe, les suivants sont fixés à 0,15 € le kilo.
- Pour les logements collectifs la part fixe est de 56,50 € par logement. Les levées sont facturées à 1,50 € dès la première levée et le kilo est à 0,15 €
- Les poubelles avec couvercle jaune sont levées tous les 15 jours (voir modalités ci-dessous). Le nombre de levée n'a aucune incidence sur le prix.
- Les passages en déchetterie sont facturés à 2 € à partir du 14^{ème} passage. Les 13 premiers sont inclus dans la part fixe. Le badge est obligatoire pour chaque passage en déchetterie. En cas de perte, s'adresser à la Communauté de Communes qui :
 - désactivera le badge perdu
 - vous dotera d'un nouveau badge moyennant 30 €.

Infos déchetteries :

Notre territoire compte deux déchetteries, situées à Dossenheim-Kochersberg et à Pfulgriesheim et deux dépôts verts à Ittenheim et Willgothem. Les dépôts verts sont accessibles à tout moment avec le badge.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Jours	Eté*		Hiver*	
	Dossenheim-Kochersberg	Pfulgriesheim	Dossenheim-Kochersberg	Pfulgriesheim
Lundi	14h - 18h	fermé	14h - 17h	fermé
Mardi	fermé	14h - 18h	fermé	14h - 17h
Mercredi	9h - 12h & 14h - 18h	14h - 18h	14h - 17h	14h - 17h
Jeudi	fermé	14h - 18h	fermé	14h - 17h
Vendredi	9h - 12h & 14h - 18h	14h - 18h	14h - 17h	fermé
Samedi	9h - 18h	9h - 18h	9h - 17h	9h - 17h

*Horaires d'été : du 1^{er} avril au 31 oct. /horaires d'hiver : du 1^{er} nov. au 31 mars

Les conteneurs d'apport volontaire verres et vêtements :

Les conteneurs sont situés à l'entrée de la piste cyclable qui mène à Furdenheim. Cela ne concerne que la collecte du verre et des vêtements et chaussures destinés à la Croix Rouge.



Les conteneurs papier ont été supprimés suite à la dotation généralisée d'une poubelle jaune par famille sur l'ensemble de la Communauté de Communes. Si vous constatez que votre poubelle jaune de 120 l est trop petite vous pouvez :

- soit amener le surplus à la déchetterie.
- soit l'échanger contre une poubelle de 240 l à la Communauté de Communes.

Le camion de ramassage n'est pas censé ramasser le surplus déposé à côté des poubelles.

Nous déplorons de plus en plus de dépôts d'objets divers y compris des déchets ménagers à côté des conteneurs ou sur le ban communal. Suite à ces incivilités qui se multiplient, nous avons décidé de déposer plainte à la gendarmerie à chaque fois qu'un fauteur a pu être identifié.

Cette infraction est passible d'une amende de 2^{ème} classe pouvant aller de 150 à 1 500€.

Donner plutôt que de jeter !

Vous souhaitez vous débarrasser d'un objet ou d'un meuble ? Avant de l'apporter en déchetteries, pensez au don ! Plusieurs associations et sites internet existent pour donner une seconde vie à vos objets, Emmaüs HAGUENAU (03 88 53 80 33) ou SAVERNE (03 88 91 34 71) et pensez aussi à la Plateforme de dons de la Communauté de Communes Kochersberg-Ackerland : <https://appli.kochersberg.fr/cckpfdons/annonces.php>

Quelques rappels en matière de tri :

Ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres
Déposer en vrac et pas dans un sac
Retirer les films plastique

Tri sélectif « poubelle jaune »



Emballages métalliques **Papiers** **Emballages en carton** **Bouteilles et flacons en plastique**

Ne doivent pas être jetés dans la poubelle jaune :



Seules les bouteilles et les flacons en plastique se recyclent. Les autres déchets en plastique ne se recyclent pas et doivent être jetés avec les déchets non recyclables

Emballages métalliques

- Boîte de conserve
- Canette en aluminium
- Barquette en aluminium
- Aérosol (sans embout en plastique)
- Boîte en métal
- Bouchon, capsule, et couvercle en métal
- Capsule de café en aluminium (type Nespresso)
- Emballage de compote en aluminium
- Papier aluminium
- Bougie chauffe plat



A exclure :

- Bombe de peinture
- Tout déchet non vidé
- Les autres déchets en métal

- Tube en métal
- Blister de médicament vide
- Opercule en aluminium
- Emballage de café en aluminium
- Capsules, bouchon, muselet de champagne
- Emballage de bonbon ou de fromage exclusivement en aluminium



Pas besoin de rincer ces emballages avant de les jeter, mais il faut impérativement les vider

Et si vous tentiez de relever le défi zéro déchet vert ? Un challenge utile, positif et gagnant.

Réduire au maximum les déchets du jardin et ainsi les apports en déchetteries et points verts, voilà le défi ambitieux que lance la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland à ses élus et à ses habitants.

Pourquoi lancer ce défi ?

Depuis plusieurs années, les déchets verts (feuilles mortes, tontes de gazon, tailles de haies et d'arbustes, résidus d'élagage, déchets d'entretien des massifs...) représentent les tonnages les plus importants du territoire. En moyenne un habitant du Kochersberg produit plus de 160 kg de déchets verts par an (contre moins de 110 kg de déchets non recyclables), ce qui fait du territoire l'un des plus gros producteurs de déchets verts du Bas-Rhin.



Quels sont les objectifs de ce défi ?

L'objectif premier est de former et d'accompagner les participants à la gestion in situ des déchets verts autrement dit à envisager les tailles, tontes, feuilles mortes,... non pas comme des déchets, mais comme des ressources qui peuvent être réutilisées directement dans le jardin.

Pour ce faire plusieurs formations (tonte mulching, paillage, compostage, culture en lasagne,...) et visites de jardins, leurs seront proposées, encadrées par des professionnels ainsi que par le réseau des éKo-jardiniers de la Souffel. Ce défi a également pour objectif de diffuser les bonnes pratiques à l'ensemble des habitants en s'appuyant sur les expériences individuelles des participants.

Quelle est la durée du défi ?

Le défi démarrera en mars 2022 et se déroulera sur 1 an afin de passer en revue l'ensemble des déchets verts produits au cours d'une année.

Comment participer au défi ?

Ce défi, totalement gratuit pour les participants, est ouvert à 15 élus et 15 familles du territoire de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland.

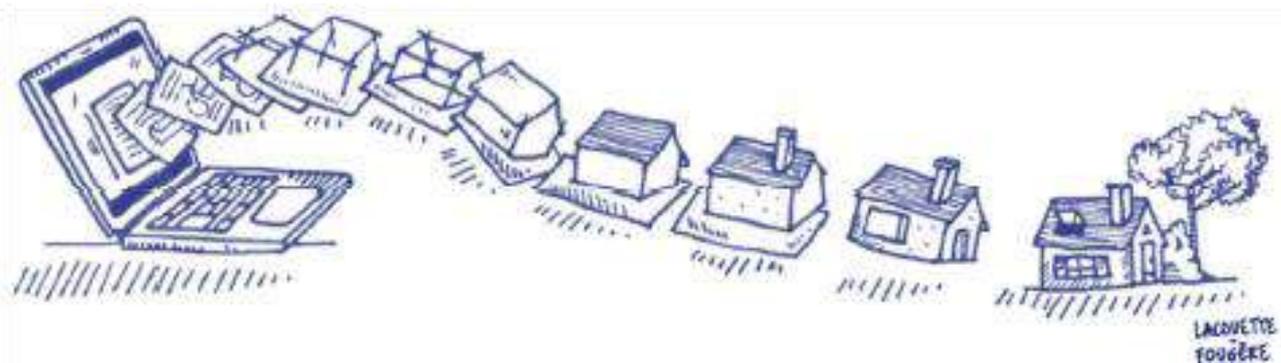
Pour participer il faut :

- habiter le territoire de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland
- posséder un jardin ou un espace vert
- s'engager à participer sur toute la durée du défi

Pour candidater, merci de compléter le formulaire téléchargeable sur le site de la ComCom : <https://www.kochersberg.fr> et l'envoyer par mail à laura.perrin@kochersberg.fr

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 20 février 2022.

Dématérialisation des demandes d'urbanisme : La saisine par voie électronique



Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont proposées en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. **C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).**

Depuis le 3 janvier 2022, la SVE s'applique **aux demandes d'autorisations d'urbanisme** (Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) avec la capacité pour toutes les communes de recevoir les demandes sous forme dématérialisée.

Dans le Bas-Rhin, ce sont 462 communes, dont HURTIGHEIM, qui sont accompagnées par l'ATIP (l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) pour mettre en place la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme et proposer un téléservice performant au profit des particuliers comme des professionnels.

Grâce à la dématérialisation, vous pouvez désormais saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée. Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de votre mairie : en déposant en ligne, vous réalisez des économies de papier, de frais d'envoi et de temps. Vous pouvez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande, accéder aux courriers de la mairie, etc. Une fois déposée, votre demande est instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement.

Nous restons à votre disposition pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l'instruction de votre demande.

Pour accéder au téléservice et déposer votre demande, rendez-vous à l'adresse suivante :

<https://appli.atip67.fr/quichet-unique>

Quelques rappels concernant le passage du ramoneur

Pensez à faire ramoner vos conduits de fumée 2 fois par an (fioul ou bois) et 1 fois par an (gaz). L'entreprise de ramonage FISCHER, de Bouxwiller, organise deux tournées annuelles dans notre commune. La prochaine tournée aura lieu **les lundi 14 et mardi 15 février**.

Attention, l'entreprise ne réalise plus de porte à porte, il est impératif de prendre rendez-vous :



☎ 03 88 70 76 74

☎ 03 88 91 66 72

✉ info@ramonage-fischer.fr

14 route d'Obermodern
67330 Bouxwiller

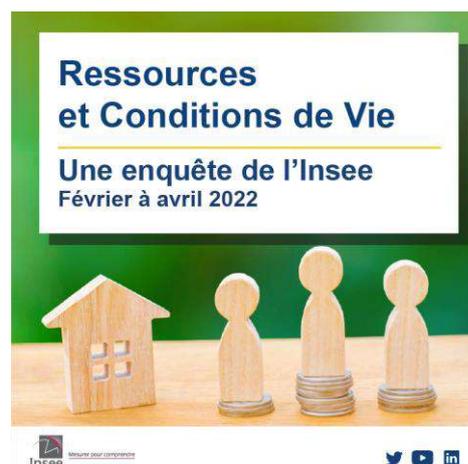
RAMONAGE ALSACE NORD

Bon à savoir : Vous pouvez être avertis par SMS des dates de venue du ramoneur dans le village. Pour cela, n'oubliez pas de vous inscrire aux « alertes passage » sur la page d'accueil du site internet : <https://www.ramonage-fischer.fr/>

Enquête INSEE 2022

Entre février et avril 2022, l'Insee réalise **une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages**. Inscrite dans un dispositif statistique européen, cette enquête aborde des thèmes variés : les ressources et les charges des ménages, les conditions de vie, l'emploi, la formation, ou bien encore la santé et le bien-être des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités.



Si vous faites partie des ménages enquêtés, vous recevrez une lettre-avis et un enquêteur de l'Insee vous contactera pour répondre par téléphone ou convenir d'un rendez-vous. En cas de doute, il est également possible de se faire confirmer l'identité de l'enquêteur via le **formulaire de contact** <https://www.insee.fr/fr/information/2416123> en précisant les nom et prénom de l'enquêteur, et dans la mesure du possible son numéro de téléphone et le nom de l'enquête. Un retour par mail sera fait dans les 48 heures.

Élections 2022

- **Présidentielle : 10 et 24 avril**
- **Législatives : 12 et 19 juin**

N'oubliez pas de vous inscrire !

Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Pour les élections législatives, la liste sera clôturée le 4 mai pour les inscriptions en ligne, et le 6 mai pour les inscriptions en mairie.

Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur **Service-Public.fr** sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du **Cerfa n°12669*02** de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le **Cerfa n° 12669*02** de demande d'inscription.

Cette année, en raison de la refonte de la liste, chaque électeur se verra doté d'une **nouvelle carte d'électeur**. Celles-ci seront distribuées en boîte aux lettres avant le scrutin d'avril. La carte d'électeur n'est pas impérative pour pouvoir voter, en revanche n'oubliez pas de vous munir de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport.

Vote par procuration : Nouveautés au 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, un électeur pourra donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune.

(Ex : Je peux donner procuration à un électeur inscrit à Quatzenheim.

Toutefois, la personne que vous aurez mandatée devra **toujours se rendre dans le bureau de vote où vous êtes inscrit** pour voter à votre place.

Le jour du vote, un électeur ne peut pas détenir plus de 2 procurations, et 1 seule d'entre elles peut être établie en France. Par exemple, il peut avoir :

- soit 1 seule procuration établie en France,
- soit 1 seule procuration établie à l'étranger (dans un consulat),
- soit 1 procuration établie en France et 1 procuration établie à l'étranger,
- soit 2 procurations établies à l'étranger.

L'électeur qui donne procuration doit remplir un formulaire.



Il a trois possibilités pour faire la démarche :

- utiliser le **téléservice**, puis **aller en personne** à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et l'e-mail de confirmation du dépôt de la demande en ligne,
- imprimer le **formulaire disponible sur internet**, puis le remettre, **en personne** et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le préfet,
- remplir à la main le **formulaire disponible sur place** (gendarmerie ou commissariat ou tribunal, ou lieu accueillant du public défini par le préfet) et présenter **en personne** un justificatif d'identité.

Attention aux délais !

La démarche doit être faite le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration.

Déroulement du vote

Le mandataire ne reçoit aucun document.

C'est le mandant qui doit l'avertir de la procuration qu'il lui a donnée et du bureau de vote dans lequel il devra voter à sa place.

Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité, au bureau de vote du mandant, et vote au nom de ce dernier dans les mêmes conditions que les autres électeurs



ZFE dans l'Eurométropole : Qu'est ce qui va changer pour vous ?

Dès le 1er janvier 2022, une Zone à Faibles Émissions-mobilité, comme l'impose la loi Climat votée courant de l'été 2021, sera mise en place au sein des 23 communes de l'Eurométropole. Dès cette année les véhicules classés Crit'Air 5 sont concernés par la phase pédagogiques (pas de verbalisation). A partir de 2023 les véhicules Crit'Air 5 seront interdits de circulation au sein de l'Eurométropole sous peine d'amende. Progressivement la règle sera étendue aux autres véhicules selon un calendrier défini (voir ci-dessous).

La Zone à Faibles Émissions-mobilité concerne les véhicules personnels, les véhicules utilitaires légers, les poids-lourds, les autobus et autocars, les deux et trois roues motorisés. Elle s'adresse aux particuliers comme aux professionnels et s'applique en continu, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, sur le territoire de l'Eurométropole dans sa globalité.

**Une mesure forte
pour améliorer la
qualité de l'air**

PHASES	Janvier 2022	Janvier 2023	Janvier 2024	Janvier 2025	Janvier 2028*
Pédagogiques	Crit'Air 5	Crit'Air 4	Crit'Air 3	Crit'Air 2	-
D'interdiction	-	Crit'Air 5	Crit'Air 4	Crit'Air 3	Crit'Air 2



Crit'Air 0

- ▶ véhicules 100% électrique et hydrogène.



Crit'Air 1

- ▶ véhicules essence, gaz ou hybride rechargeables depuis le 1^{er} janvier 2011.



Crit'Air 2

- ▶ véhicules essence, hybride m.e.c entre 2006 et 2010.
- ▶ véhicules diesel depuis le 1^{er} janvier 2011.



Crit'Air 3

- ▶ véhicules essence, hybride, entre 1997 et 2005.
- ▶ véhicules diesel, entre 2006 et 2010.



Crit'Air 4

- ▶ véhicules diesel, entre 2001 et 2005.



Crit'Air 5

- ▶ véhicules diesel, entre 1997 et 2000.

Rappel des vignettes Crit'Air :

Pour circuler dans une ZFE-mobilité la vignette Crit'Air doit obligatoirement être apposée sur le pare-brise.

Comment obtenir son certificat Crit'Air?

Par internet : www.certificat-air.gouv.fr/demande

Par courrier : téléchargez le formulaire « demande de certificat qualité de l'air pour les particuliers ».

Remplissez le formulaire et joignez un règlement de 3,67 € par véhicule dans l'enveloppe (1 formulaire par véhicule).

Envoyez le tout à :

*Service de délivrance des certificats qualité de l'air -
BP 50637 - 59506*

Douai CEDEX

Pour une flotte de véhicules d'entreprise :

Connectez-vous sur la plateforme

www.certificat-air.gouv.fr et suivez le mode d'emploi.

CARNET DE FAMILLE

Naissances en

Le 8 mars : **GORKIEWICZ** Juliette
Le 9 mars : **BETSCH** Camille
Le 8 avril : **KARAKAS** Evan
Le 28 mai : **SCHMITT** Mayden
Le 02 septembre : **SCHRAMM** Aleyssio



2021 :

Le 15 septembre : **SCHLOTTER** Manon
Le 9 octobre : **GRUNER** Léa
Le 29 octobre : **LITT** Agathe
Le 18 décembre : **SCHAUB** Romy

Bon vent aux poupons et félicitations aux heureux parents !

Mariages en 2021 :

Le 20 mars : **Bernard BUDZINSKI** et **Astrid KUNTZ**,
8 rue de la Paix

Le 19 juin : **Gabriel MULLER** et **Brigitte ECKERT**,
52 route des Romains

Le 29 décembre : **Frédéric STROH** et **Sophie HAESSIG**,
42 rue des Forgerons



Joies et bonheurs aux nouveaux mariés !

Décès en 2021:

Le 11 janvier : **FORRLER Lucie née STRUB** - 86 ans - 25 rue Principale

Le 15 mars : **HAUDENSCHILD Hélène née BAUR** - 85 ans - anct 34 rue des Forgerons



Le 16 mars : **EBERSOLD Jean-Michel** - 69 ans - 2a rue de la Gare

Le 2 avril : **TURANSKY Jennifer** - 31 ans - 18 rue de la Gare

Le 27 avril : **FUCHS Claude** - 76 ans - 40 route des Romains

Le 14 mai : **MOURY Bruno** - 59 ans - 46 route des Romains

Le 3 juin : **BRUCKMANN Albert** - 88 ans - 39 route des Romains

Le 29 juin : **BURGER Marguerite née MUNTZER** - 84 ans - 9 rue de la Gare

Le 29 octobre : **PFRIMMER Yvette née SCHAUB** - 83 ans - 13 rue de la Paix

Nous exprimons toute notre sympathie aux familles en deuil

Noces de Diamant :

Le 03 mai 2021 : **Evelyne et Alfred GOOS**, domiciliés 18 rue Principale,



Noces d'Or :

Le 16 juillet 2021 : **Christiane et René URBAN**, domiciliés 7 rue du Houblon,

FETES ET CEREMONIES

Cérémonie du 11 novembre

Après une année d'interruption, la cérémonie du 11 novembre s'est à nouveau tenue en présence du public. Une cérémonie désormais bien rodée. Une allocution de la pasteur Claire Duchet et la lecture du message de la ministre déléguée Geneviève Darrieussecq lu par la conseillère Vanessa Rochelet introduisent la cérémonie. S'ensuivent, le discours du maire, l'énumération des noms de toutes les victimes des différentes guerres par les conseillers Jean Ruch et Laurent Schilis. Le tout agrémenté par un poème et un chant interprétés par les élèves du CM1 et CM2 encadrés par des parents. Une prestation très appréciée par le public. Le dépôt de gerbe s'est fait par le Maire Jean-Jacques Ruch accompagné par deux jeunes. Toute l'assemblée a entonné la Marseillaise avant de se rendre à la salle communale pour partager le verre de l'amitié offert par la commune dans le respect des gestes barrières.



Fête de Noël des aînés

Une nouvelle fois la fête de Noël des aînés a été perturbée par les mesures sanitaires dictées par le gouvernement. Parce qu'il n'y a rien de plus important que la santé, la municipalité a annulé avec regrets la fête des aînés qui était programmé initialement au 21 décembre.

Ayant toutefois à cœur d'accompagner nos aînés dans cette période des fêtes de fin d'année, les conseillers municipaux ont émis le souhait de livrer un repas de fête. C'est grâce à l'implication et au talent de Roland et Annick Clauss du Restaurant du Moulin que le souhait s'est concrétisé. A la grande satisfaction des récipiendaires, plus de 70 repas accompagnés d'une carte de vœux réalisé par les enfants de l'école maternelle ont été distribués par les conseillers municipaux.

Un grand merci à tous ceux et celles qui ont contribué à la réussite de ce projet.



Décors de Noël

Depuis plusieurs années déjà, quelques personnes se réunissent dès le mois d'août pour fabriquer des décors de Noël. Cette année, malgré les restrictions liées au Covid elles ont confectionné de nouveaux décors qui sont venus embellir notre village pendant les fêtes de fin d'année.



Les éloges n'ont pas manqué. Une mention spéciale pour le nounours du côté du rond-point qui est resté stoïque malgré des fêtes bien arrosées. Merci à toutes ces personnes qui ont mis leur talent au service de notre village.



2021 à l'école



En dépit des contraintes liées au contexte sanitaire, la vie et les projets continuent à l'école... dont voici quelques temps forts de l'année 2021



Les Reines et les Rois

GS

En janvier, les enfants ont fabriqué des galettes et des couronnes pour fêter dignement les Reines et les Rois.





Silence, on lit !

GS



Les enfants durant toute l'année ont participé au projet « Silence, on lit » qui consiste à faire 15 minutes quotidiennes de lecture silencieuse. Un moment calme dans la journée très apprécié des enfants.



Petits flocons tombent sur l'école

La neige s'est invitée plusieurs fois à l'école au mois de janvier pour le grand plaisir des enfants : concours de bonhommes de neige, glissades et batailles de boules de neige sont au programme !

CARNAVAL

En février, toute l'école fête carnaval. Un grand défilé est organisé avec princesses, supers héros, policiers, pompiers, pirates, ... On termine cette matinée festive par une dégustation de beignets de carnaval !



Un projet littéraire pour la classe des MS/GS (mai/juin 2021)

Imaginer, écrire, raconter et mettre en scène une histoire avec un Raconte-tapis : tel est le projet ambitieux que la classe a mené à terme avec l'aide précieuse d'une auteure de littérature de jeunesse, Florence Jenner-Metz ! Voici donc les jeunes auteurs avec leur Raconte-tapis : ils ont réalisé une vidéo pour nous conter les aventures de deux chasseurs dans « La chasse au loup ! »



Le cross solidaire pour l'association ELA

En juin, tous les enfants de toutes les classes ont couru pour l'association ELA. C'est l'opération « Mets tes baskets et bats la maladie ».



Escalade (juin) - MS/GS

Après plusieurs reports, les moyens et les grands ont pu tout de même participer à une semaine d'escalade à BlockOut à Strasbourg: de vrais petits singes !



Le cycle tennis (septembre / octobre 2021) Classes de GS et GS/CP

Les classes des GS/CP et de GS ont participé aux superbes ateliers sportifs/éveil au tennis organisés par Nicolas dans la « bulle » à Furdenheim. Chacun a pu développer sa dextérité, sa coordination et l'esprit d'équipe !

Une très belle expérience !



La piscine (novembre - décembre 2021)

GS/CP

Les enfants de grande section ont participé encore cette année à un cycle natation à la piscine de Dachstein. Particularité de cette année, les enfants ont travaillé uniquement en grande profondeur et les progrès ont été impressionnants.



Un spectacle de Noël cousu sur mesure pour la classe des MS (décembre 2021)

Les enfants ont le grand privilège d'assister à un spectacle de Noël présenté par l'équipe de la bibliothèque de Quatzenheim, dans le cadre du Festival « Contes en flocons » du Réseau Kolibris. C'est ainsi que nous avons suivi avec joie les mésaventures du Père-Noël à la recherche d'un nouveau costume pour remplacer celui qui a rétréci au lavage ! Après plusieurs essais non concluants (qui ont créé l'hilarité des jeunes spectateurs), le Père-Noël a fort heureusement trouvé le costume adéquat qui lui permettra de faire sa tournée la nuit de Noël ! Ouf !



... Février 2022 Cap sur la nouvelle école !

École de musique

2021 a été une année très spéciale en raison de la pandémie : cours en présentiel à l'arrêt pendant plusieurs mois, aucune prestation publique (concours, fête de Noël, fête de la musique...). Malgré cela des cours en visioconférence ont été mis en place. Ils ont permis de garder le contact avec nos élèves qui ont, dans l'ensemble, bien progressé avec ces moyens technologiques.

La rentrée de septembre s'est effectuée « normalement ». Les cours d'accordéon, de chant, de clavier, de piano et de formation musicale assurés par Anne-Catherine Stieber, professeur de musique diplômée, ont désormais lieu chaque jeudi dans la salle communale. Les élèves de tout âge et tout niveau sont acceptés durant toute l'année. Des cycles d'essai sont proposés au débutants (dès l'âge de 5 ans).

Pour fêter Noël, les jeunes musiciens ont participé à un calendrier musical de l'Avent, visible sur la chaîne YouTube de l'école, sur la page Facebook et sur le site www.danieljurquet.com. Pour tout renseignement : 06.08.49.45.85.

Anne-Catherine se joint à moi pour vous souhaiter le meilleur pour cette nouvelle année. Que 2022 puisse concrétiser tous vos désirs et vous garde en bonne santé !



Daniel Jurquet



La Vie dans nos Paroisses

Paroisse Protestante d'Hurtigheim Quatzenheim Wintzenheim

Site internet :

Notre paroisse a un site internet ou plutôt une page sur le site consistorial : <https://www.protestants-ittenheim.org/hurtigheim-quatzenheim-wintzenheim/>.

Vous trouverez sur cette page les dernières informations et l'agenda régulièrement mis à jour, ainsi que des articles de fond (de temps en temps) et des textes plus spirituels afin de nourrir votre réflexion et votre foi. Cette page est régulièrement mise à jour, n'hésitez pas à la consulter pour savoir ce qui se passe dans notre paroisse et notre consistoire ! Et si vous souhaitez recevoir la news-letter, pensez à nous communiquer votre adresse mail.

Vous venez d'arriver ?

... ou peut-être êtes-vous installés à Hurtigheim depuis quelques temps déjà, mais nous ne vous connaissons peut-être pas encore : alors si vous souhaitez connaître les lieux et horaires des cultes, être informés des activités et manifestations organisées par notre paroisse, n'hésitez pas à demander le Sillon qui est le journal des paroisses du Consistoire d'Ittenheim dont Hurtigheim fait partie. Appelez au presbytère ou envoyez un mail au pasteur afin que nous puissions vous ajouter à notre liste de diffusion. Vous êtes les bienvenus !

« Prenez soin de vous », vraiment ?!

« Et surtout, prenez soin de vous ! », voilà une formule qu'on entend beaucoup, en particulier dans les médias. C'est un joli souhait à n'en pas douter. Quel dommage que derrière ces mots, on mette surtout une réalité biologique : être vacciné, porter son masque, se laver les mains, réduire ses contacts... C'est oublier que l'être humain n'est pas que chair, il est aussi âme, esprit, cœur et relations.



(photo : ©freepik.com : Amour photo créé par pressfoto - fr.freepik.com)

Loin de moi l'idée qu'il ne faille pas prendre de précautions avec ce virus qui met en danger surtout les plus fragiles et fragilise encore un peu plus notre système de santé. Mais

l'isolement tue aussi ! Lors du premier confinement, la fermeture des EHPAD aux visites des proches a tué des résidents qui se sont laissés mourir de chagrin. Si les choses se sont un peu améliorées sur ce point, le masque qui empêche de lire sur les lèvres ou de voir les sourires, les mains qu'on ne serre plus et les gestes de tendresse qu'on n'ose plus continuent d'isoler et de faire souffrir... Et que dire de nos enfants ? Eux aussi, et on l'oublie trop souvent, font partie des personnes vulnérables, pas au niveau de leur santé physique, mais au niveau de leur santé morale et psychique parce que ce sont des personnes en construction. Comment peuvent-ils se construire sereinement lorsque les médias rabâchent régulièrement qu'ils sont les « vecteurs » de l'épidémie et qu'ils mettent donc en danger leurs proches ? Comment peuvent-ils se construire quand le seul espace où ils peuvent voir des sourires est la maison ? Quels adultes deviendront-ils s'ils intègrent l'idée que l'autre est dangereux ? Je n'ai pas de réponse, beaucoup de questions... et un souhait : prenez soin de vous, mais prenez soin de vous vraiment, c'est-à-dire pas seulement de votre être biologique, mais de votre être dans sa globalité. Alors : priez, méditez, lisez (la bible est une valeur sûre !), soignez vos relations avec vos proches, avec votre prochain, avec Dieu, venez au culte pour prendre le temps de la halte et du ressourcement (vous y serez accueillis en toute sécurité avec masque, gel hydroalcoolique et assez de place pour veiller à la distanciation) au sein de la communauté, une denrée rare et précieuse en ces temps étranges où le repli sur soi est en vogue... Vous n'êtes pas qu'un corps, vous êtes aussi âme, esprit, cœur et relations. Ne l'oubliez pas ! Que Celui qui, en Christ, est venu partager notre humanité, vous accompagne et vous bénisse !

Claire de Lattre-Duchet, Pasteur



**Paroisse d'Hurtigheim,
Quatzenheim, et Wintzenheim**

**36 route des Romains
03 88 69 00 88**

Claire.delattre-duchet@protestants.org

Paroisse Catholique

La Communauté Catholique de l'Ackerland rassemble les personnes de religion chrétienne de confession catholique qui résident à HURTIGHEIM, QUATZENHEIM, FURDENHEIM, HANDSCHUHEIM et ITTENHEIM.

Elle fait partie de la Communauté de Paroisses « Les Portes du Kochersberg ». Notre communauté est appelée à être une « communauté de petites communautés » diverses, au sein desquelles toute personne peut être accueillie et accompagnée dans ses différentes situations de vie, et trouver sa façon de vivre aujourd'hui l'annonce du bonheur qu'est l'Évangile.

Actuellement, 7 « petites communautés » offrent cet accueil et cet accompagnement :

- La célébration des sacrements : baptême (des enfants et des adultes), eucharistie, confirmation (adolescents et adultes), réconciliation, mariage, sacrement des malades,
- L'accompagnement des enfants du primaire, sacrement du premier Pardon et de la première Communion (☎ Mme DI VILLARET Hélène : 06.78.79.59.72)
- L'accompagnement des jeunes du secondaire : Profession de Foi et sacrement de la Confirmation (☎ Mme CLAUSS Anne-Raphaëlle 06.08.92.67.17)
- L'accompagnement des familles en deuil et la célébration des funérailles (☎ Pierre LUCAS, diacre, 03.88.69.11.59)
- Le Mouvement Chrétien des Retraités (MCR) sous la forme d'une journée de fraternité le troisième mardi de chaque mois,
- L'association Orphelins du Kenya-Ackerland

Des messes sont célébrées dans l'Ackerland le **samedi à 18h30**.

Les horaires et les lieux des messes dans la communauté de Paroisses sont consultables à cette adresse :

<http://www.ittenheim.fr/fr/information/90696/paroisse-catholique>



Pour toute information vous pouvez :

Consulter le site internet de la Communauté de Paroisses :

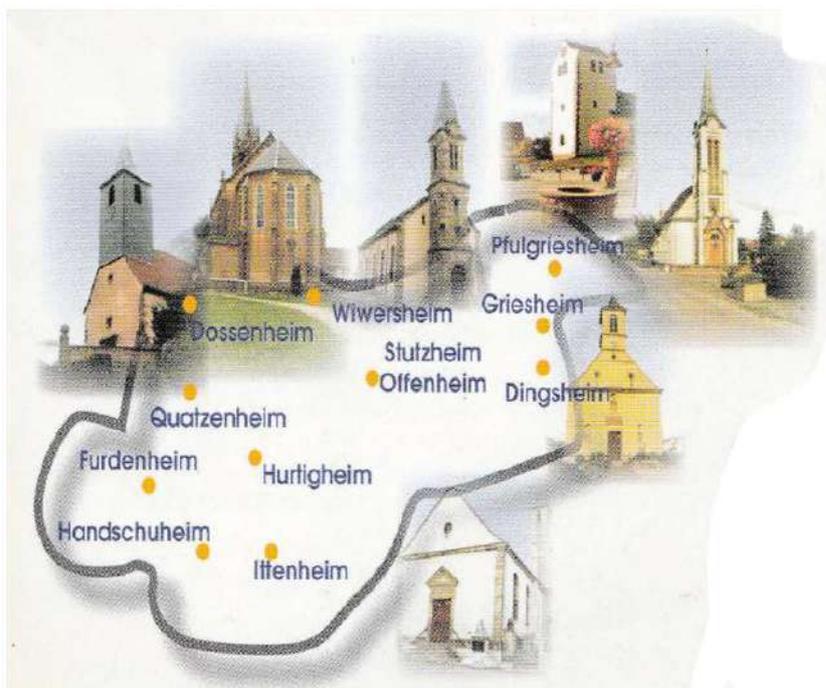
🌐 <https://www.alsace.catholique.fr/zp-strasbourg-eurometropole/cp-des-portes-du-kochersberg/>

Accès rapide, flashez le QR code ci-après :



Ou vous adresser à :

- **Christian WAGNER**, 27 A route des Romains à HURTIGHEIM, ☎ 03.88.69.10.47
- **Pierre LUCAS**, diacre, 7 rue des Vergers à ITTENHEIM, se tient à votre service plus particulièrement pour la préparation et la célébration des baptêmes, mariages, et funérailles.
✉ : Pierrejosiane.lucas@laposte.net
☎ : 03.88.69.11.59 / Portable : 06.87.62.24.09
- **M. le Curé René-Philippe RAKOTO**, presbytère, 11 rue de la mairie à GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL,
✉ : ludovicrakoto@hotmail.fr
☎ : 03.88.56.42.51 / Portable : 07.70.60.19.26

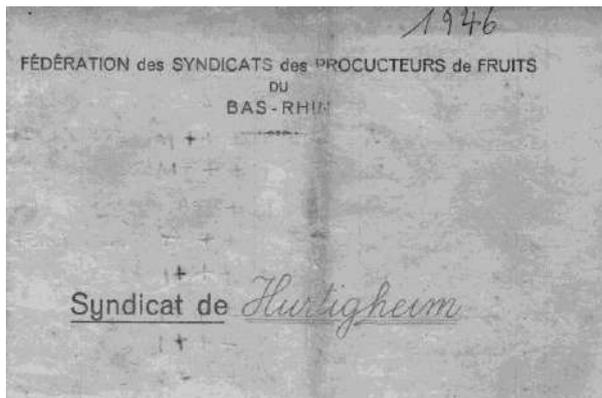




L'Association des producteurs de fruits De Hurtigheim & environs

L'année 2021 ne nous a pas épargné, activité zéro et on va encore attendre pour retrouver une vie normale. Pour les arbres rien n'a changé, la vie continue, les ravageurs et les maladies sont à l'affut soit c'est le nuisible qui prend le dessus soit c'est le végétal, ainsi va la nature. Comme nos activités sont à l'arrêt, retournons un peu dans le passé...

L'origine du syndicat arboricole remonte à 1946 après la seconde guerre mondiale. Les fruits étaient très demandés sur les marchés suite à une pénurie alimentaire. Un groupe d'agriculteurs aussi arboriculteur et amateurs de fruits eurent l'idée de créer un syndicat pour promouvoir la culture fruitière.



Le Syndicat des Producteurs de Fruits vit le jour en 1946 sous l'impulsion de Jean Geist alors président, Alfred Jacob secrétaire et Thiebault Ebersold caissier. Le syndicat comptait 46 membres.

A l'époque existaient déjà une centaine de syndicats ou d'associations chapeautés par la Fédération des Syndicats de Producteur de Fruits du Bas Rhin. Robert Hoeffel de Handschuheim en assurait la présidence et Georges Kuntz de Bouxwiller le secrétariat.

Le but était de défendre les intérêts de cette profession de former des moniteurs arboricoles et d'organiser des réunions techniques. A l'époque on cultivait beaucoup d'anciennes variétés (Chistkindler, Bohnapfel, Maiapfel, Lotringer Rotapfel) très rustiques qui se passaient de traitement chimiques.

Puis apparurent de nouvelles variétés, très délicates mais appréciés des consommateurs. C'est là qu'apparurent les premiers traitements phytosanitaires, les tailles et formes des arbres changent et se spécialisent.

En 1963, Jean Jacques Schweitzer repris la présidence, le comité fut reconstitué. Ernest Pfrimmer est secrétaire et Michel Geist Trésorier. Les cours de taille sont fréquents et les sorties techniques en liaison avec le Syndicat Viticole sont très instructives. Vers les années 2000 la culture fruitière diminue dans le village. Afin de permettre aux membres de distiller leurs fruits, l'Association des Producteurs de Fruits de Hurtigheim et Environs fut créée. De nouveaux statuts furent élaborés, les activités se déclinent autour de 2 axes :



A. Hurtigheim, il reste quelques vestiges de la ceinture verte d'autrefois formée de superbes hautes tiges. (Photos DNA)

- 1 - Plantation et entretien des vergers et arbres d'ornement Protection et sauvegarde des arbres fruitiers et d'ornement
- 2 - Gestion de l'alambic servant à la distillation.

Si l'association des arboriculteurs existe encore c'est bien grâce à Jean Jacques Schweitzer, un passionné d'arboriculture. Il fut l'un des tout premiers moniteurs arboricoles. Il a assuré la présidence de 1948 à 2014, un record. Il fut aussi membre du Conseil d'Administration de la Fédération pendant de longues années.

Aujourd'hui il n'y plus d'arboriculteur professionnel à Hurtigheim. Les membres de l'association sont des particuliers pratiquant une arboriculture familiale, quelques-uns pratiquent encore la distillation. Quand les derniers distillateurs auront disparu, il ne restera des vergers qu'un lointain souvenir.

Contact: [www.hurtigheim.fr/culture et loisirs/associations](http://www.hurtigheim.fr/culture%20et%20loisirs/associations)



Amicale des Sapeurs-Pompiers de Hurtigheim, section Ackerland

Durant l'année 2021, nous avons effectués 50 interventions (secours à personnes, accidents sur la voie publique, feux et dégagements de chaussée, 1 fuite d'eau).

L'activité de ces hommes et femmes ne s'arrête pas à ces 50 interventions :

- Certains Sapeurs-Pompiers renforcent toute l'année ou ponctuellement le Centre d'Incendie et de Secours de Truchtersheim.
- 7 Sapeurs-Pompiers ont participé à la vaccination au vaccinodrome tenu par le service départemental d'incendie et de secours du Bas-Rhin à la CEA (**Collectivité européenne d'Alsace**)
- Notre section a totalisé 90 jours de présence au vaccinodrome, le weekend comme en semaine, avec des créneaux horaires de 12 heures ou 6 heures par jours.



Qu'est-ce qu'un sapeur-pompier ? C'est très simple, un SPV est un citoyen qui, en plus de son activité professionnelle, ses études, ... choisit de donner de son temps pour assurer la distribution des secours sur sa commune de résidence et les communes aux alentours. En France, 79% des Sapeurs-Pompiers sont volontaires. Ils sont amenés à intervenir sur les mêmes interventions que leurs collègues professionnels.

Comment nous rejoindre ?



Si vous avez envie de mettre une partie de votre temps libre au service de la population vous pouvez prendre contact avec l'Adjudant-Chef Denis Baron : Chef de la Section Quatzenheim-Hurtigheim-Furdenheim, au 06.30.01.56.76.

LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

L'Association Socioculturelle et Sportive

A notre grand regret la vie associative tourne au ralenti depuis mars 2020. En 2021 il n'y a que le ramassage des sapins, les sorties vélo, les soirées pétanque et les foulées roses qui ont pu être organisés.

Les règles sanitaires nous ont contraint à renoncer à l'organisation du nettoyage de printemps, de la fête de la musique, du 13 juillet et de la soirée Halloween pour les jeunes. Les après-midi récréatives avec les aînés n'ont pas repris non plus.

L'AG aura lieu dès que la situation sanitaire le permettra. Jusqu'au mois de novembre nous avons espoir de tenir notre traditionnelle assemblée générale entre Noël et nouvel an. Malheureusement le regain du virus Omicron nous a empêché de l'organiser. Une invitation vous sera adressée le moment venu.

Section vélo

La Covid 19 même au moment du confinement dans un rayon de 10 km n'a pas empêché les cyclistes de faire leurs sorties hebdomadaires. Pour ne pas faillir à la tradition, quelques sorties conviviales d'un jour ont conduit les plus téméraires en Forêt Noire et sur les contreforts Vosgiens. Le séjour en Italie a été reporté au mois de mai 2022.



Foulées Roses



La 4ème édition des foulées roses dans le Kochersberg, a eu lieu le 16 octobre à Dingsheim-Griesheim sur Souffel. Avec 72 participant(e)s, une fois de plus l'ASCS s'est distinguée en étant la mieux représentée.

Comme lors des 3 éditions précédentes, le comité de l'ASCS a décidé de participer aux frais d'inscription à hauteur de 50% soit 5 euros par

membre.

Année 2022 : Nous espérons tous qu'en 2022 la vie associative reprendra petit à petit ses droits. Et nous comptons sur vous pour participer à notre AG (dès que la situation sanitaire le permettra) afin de découvrir les différentes manifestations qui seront proposées.



Toutes nos manifestations sont annoncées par flyers distribués dans vos boîtes à lettre et sur facebook.

Association des donneurs de sang bénévoles du Kochersberg.

Don de sang, don de soi.



Donnons notre sang. Le sang c'est la vie.

Voulez-vous nous aider à y contribuer plus activement encore en 2022 ?

Dites oui ! Venez vers nous.

Nous vous attendons sur les différents points de collecte, à savoir Furdenheim, Quatzenheim et Osthoffen aux dates suivantes :

- Le **jeudi 24 février 2022** de 17h à 20h dans la salle des fêtes à Furdenheim.
- Le **jeudi 21 avril 2022** de 17 h à 20h dans la salle des fêtes à Quatzenheim.
- Le **jeudi 7 juillet 2022** de 17 h à 20h dans la salle des fêtes à Furdenheim.
- Le **jeudi 22 septembre 2022** de 17 h à 20h dans la salle des fêtes à Osthoffen.
- Le **jeudi 1er décembre 2022** de 17 h à 20h dans la salle des fêtes à Quatzenheim

Le bénévolat : Une garantie de sécurité

La plupart des études épidémiologiques vont dans le même sens : Quel que soit le pays, le modèle transfusionnel fondé sur le don bénévole est plus fiable que celui fondé sur le don rémunéré.

Pourquoi ? Parce que le donneur bénévole donne volontairement, par générosité et altruisme, sans attendre de rémunération en retour. C'est une démarche choisie qui le rend plus enclin à communiquer au médecin de l'EFS des informations sincères et complètes sur sa santé. Ce qui contribue à garantir sa sécurité et celle du malade qui recevra les produits sanguins.

Au contraire, le donneur rémunéré peut être motivé par l'argent et être tenté de dissimuler son véritable état de santé, ce qui accroît le risque de transmettre au malade un virus ou une bactérie lors de la transfusion. Il pourra également être tenté de donner trop ou trop souvent, ce qui peut présenter des risques pour sa propre santé.

Les bénévoles du Kochersberg remercient les donneurs, encouragent les nouveaux donneurs à venir aux collectes.

Notre village a du talent !

Alsa Pare-Brise

Réparation et pièces automobiles



Christophe THOMAS

1 Place de la Gare, 67117
HURTIGHEIM

03 88 69 03 40



Du Pain Sur la Planche

Petite restauration, pain,
épicerie



30 rue des Forgerons, 67117
HURTIGHEIM

03 88 75 18 56

www.elsass-cake.fr

Société Ecomeyer
Isolation, Rénovation
intérieure et électricité



4 rue de la Gare, 67117 HURTIGHEIM
06 62 90 74 61
www.ecomeyer.com

Inqo Vidéo
Ludovic FRANCHI
Vidéaste/Photographe



35 rue Principale, 67117
HURTIGHEIM

06 45 22 68 84

inqovideo@gmail.com
www.inqo-vidéo.com

Eternelle Douceur

Institut de beauté



5 rue Principale, 67117 HURTIGHEIM

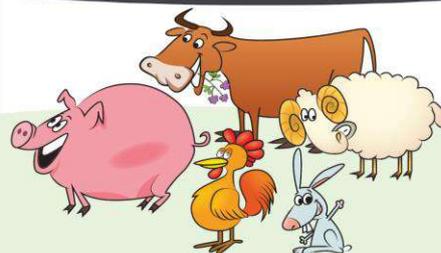
03 69 48 37 86

Elodie@eternelledouceur.fr

www.lsreservation.com/eternelledouceur

La Ferme du Petit Thomas

La Ferme du Petit Thomas



La Ferme du Petit Thomas
24 rue principale
67117 HURTIGHEIM
diemer.thomas@yahoo.fr
06 31 39 63 57

Laurence HUBER

Coiffeuse à domicile



06 32 22 19 06

La Fermière d'Alsace

Vente directe de produits
laitiers, fromages

La fermière d'Alsace



42 rue des Forgerons, 67117
HURTIGHEIM

Vente directe tous les vendredi de
17h à 19h

Retrouvez-les sur facebook

Horticulture SCHREINER

Vente de produits horticoles



18 rue de la Gare, 67117
HURTIGHEIM

03 88 69 06 77

Hi Tech Elect

M. Ababakar ISSA, Electricien



35 route des Romains, 67117
HURTIGHEIM

06 88 80 99 91

Moulin de Hurtigheim

Thomas et Raoul BECKER



16 rue des Forgerons, 67117
HURTIGHEIM

03 88 69 00 16

www.moulin-hurtigheim.fr

**Aidez-nous à mettre à
jour cet annuaire**

*Si votre activité ne
figure pas ci-dessus,
nous vous adressons nos
plus sincères excuses et
vous invitons à nous le
signaler au plus vite par
téléphone au
03.88.69.02.09 ou par
courriel :*

mairie@hurtigheim.fr

Restaurant Au Moulin

Roland et Annick CLAUSS



18 rue des Forgerons, 67117
HURTIGHEIM

03 88 69 05 25

T&T Jardins

Entretien d'espaces verts et
aménagements paysagers



21 route des Romains, 67117
HURTIGHEIM

06 31 70 05 40



NUMEROS UTILES : COMMUNE DE HURTIGHEIM

		Tél	03.88.69.02.09
MAIRIE, 1 Place de la Liberté		Fax	03.88.69.15.88
		E-mail	mairie@hurtigheim.fr
		Site internet	www.hurtigheim.fr
	Le Maire	Jean-Jacques RUCH	06.77.53.06.72
1^{er} Adjoint	Claude GRIMM	06..36.96.88.36	
2^{ème} Adjoint	Suzy PIECKO	06.71.26.55.93	
Secrétaire de mairie	Maeva SCHAUDEL	03.88.69.02.09	
Directrice d'Ecole	Mélanie FOURCAULT	03.88.69.16.50	
Com. Com. Kochersberg-Ackerland		Accueil	03.88.69.76.29
Gendarmerie			Faire le 17
Gendarmerie de Truchtersheim			03.88.69.60.08
SAMU			Faire le 15
Numéro d'urgence Européen			Faire le 112
Sapeurs Pompiers			Faire le 18 ou le 118 à partir d'un portable
Chef de section des Pompiers	Denis BARON		03.69.26.12.23
SOS Mains Strasbourg			03.88.67.44.01
SOS Médecins 67			03.88.75.75.75
Centre antipoison			03.88.37.37.37
Pharmacie d'ITENHEIM			03.88.69.00.14
Pharmacies de garde			32 37
Réseau d'aides et d'écoute			
Drogue, alcool, tabac info service			08.00.23.13.13
Allo enfance maltraitée			faire le 119
Violences Femmes Info			3919
Fil santé jeunes			08.00.23.52.36
Sida info service			08.00.84.08.00
Aide à la personne	UTAMS de SAVERNE		03.69.33.20.00
Assistante sociale	Centre médico-social de Wasselonne – Mélanie		03.69.33.21.50
(sur rdv)	NOEPEL		

Enfance et Petite Enfance		
Relais assistantes maternelles	Mme Céline IVARS	03.88.51.00.03
Périscolaire Elémentaire	Furdenheim, 2 rue Emile Wagner	03.88.59.30.13 / 07.88.41.10.72
Périscolaire Maternelle	Hurtigheim, 3 rue de l'Ecole	03.88.64.92.48
Vie Associative		
Association Socioculturelle et Sportive	Jean-Jacques RUCH	03.88.69.07.29
Arboriculture	Michel PFRIMMER	03.88.37.15.43
Association des aînés (club Edelweiss)	Nathalie FORRLER	06.85.08.08.59
Conseil Presbytéral	Michèle HAESSLER	03.88.69.15.69
Madame la Pasteur	Claire DE LATRE-DUCHET	03.88.69.00.88
Association l'Ecole en Fête	Vanessa GIRALDO	06.98.33.24.10
Autre numéros utiles		
Centre des Finances Publiques – Impôts	Schiltigheim, 14 rue des Petits Champs	03.88.19.16.20
Conciliateur de justice	Michel BECKER	06.82.16.44.01
Collège de Truchtersheim	Catherine DOLLAT, Principale	03.88.59.69.10
CeA : Centre d'entretien et d'intervention de Wasselonne		03.69.06.72.85
Electricité de Strasbourg	Accueil clientèle	03.88.20.60.60
	Dépannage	03.88.18.74.00
SFR/Numericable	Service clients	39.90
	Commercial	10.55
Gaz de Strasbourg	Accueil clientèle	03.88.75.20.20
	Urgence	03.88.75.20.75
SDEA Alsace Moselle	Schiltigheim – Accueil clientèle	03.88.19.29.19
	Urgence	03.88.19.29.19 (journée) 03.88.19.97.09 (soir, sam, dim, JF)
Service du cadastre	Schiltigheim	03.88.19.16.20
Entreprise de ramonage	FISCHER (Bouxwiller)	03.88.70.76.74

Notre salle Communale

La salle communale située face à la mairie peut accueillir une cinquantaine de personnes. Du fait de sa situation, en cœur de village, elle n'a pas vocation à accueillir des mariages ni des rencontres bruyantes. Elle est principalement destinée aux fêtes de famille ou à la vie associative. Nous encourageons donc les futurs locataires de prendre ces contraintes en compte avant toute location et notamment le bruit.

Prix de la location de la salle communale

Les tarifs pratiqués sont les suivants :

Pour les personnes domiciliées à Hurtigheim :

50 € demi-journée (durée maximale 6 heures)

130 € week-end

Pour les personnes extérieures à la commune :

100 € demi-journée (durée maximale 6 heures)

230 € week-end

Une caution de **300 €** est demandée à la signature du contrat et une contribution supplémentaire de **20 €** est due en hiver pour le chauffage.

Il est rappelé que la salle peut contenir au maximum 50 personnes et **qu'aucune sous-location n'est acceptée**.

Attention, un parrainage par un habitant de Hurtigheim est demandé pour les locataires ne résidant pas dans la commune.

Renseignements : Mairie d'Hurtigheim, tel : 03.88.69.02.09

